

## **Faites-nous part de vos impressions !**

**07.12.2013 - Richard**

Je part en ronde, mais depuis trois jours rien ne se passe.

**07.12.2013 - Richard**

Je suis d'accord de laisser faire ces gens la. Mais, j'aimerais que l'on retrouve nos uniformes avec képi, galons et j'aimerais qu l'on discute à partir du livre que j'ai et qu'on prouve que le garde particulier n'était pas armé et n'avait pas de képi, la tenu est décrite.

**06.12.2013 - garde**

Richard, laisse faire les agents de oncfs et les lieutenants de louvèteries sa les occupes

**05.12.2013 - garde**

il ne faut pas oublier que les premiers gardes étaient tous des gardes particuliers y compris les gardes fédéraux de l'époque, (dont certains étaient aux eau et foret) avant que les fédérations ne se tire une balle dans le pied eu créent le conseil supérieur de la chasse qui est devenu plus tard onc et oncfs actuellement.nous sommes tous du même ventre.

**05.12.2013 - Richard**

Information a tous les gardes : Le loup a été croisé en lorraine dans le 55. Il étant donc son territoire comme on pouvait le penser. Il faudra un jour que les gardes particulier s'en occupent.

**05.12.2013 - garde en Morvan**

Monsieur,

Il est temps d'écouter la confédération des gardes, sinon l'insécurité grandira dans nos campagnes car on s'est tous qu'il est plus facile de se procurer une arme illégalement que de respecter la loi pour en posséder une comme j'ai toujours fait. La lutte contre l'insécurité passe par le travail du garde particulier.

**05.12.2013 - RICHARD**

Il nous est interdit de porter une arme car de tout temps le garde particulier était armé. j'ai un livre de 1895GUIDE PRATIQUES DES GARDES CHAMPETRE ET GARDES PARTICULIER qui parlent de la tenue, de l'armement et des pouvoirs du garde. J'aimerais savoir si *nous avons oublier nos prérogatives lors de la refonte de nos décrets.Surement!!!! Enfin déjà le P.V à l'époque était différent selon les infractions.* 😞

**05.12.2013 - Richard**

Je vais donc porter une bombe. Je suis contre le fait que nous sommes pas reconnu à notre juste valeur. Les formateurs nous expliquent et nous forment et voilà les gardes sont confrontés à nouveau à l'insécurité et à des incivilités permanentes.

**05.12.2013 - garde**

ose a porter une arme de 7 eme non létale moi j'en porte une a la ceinture ainsi qu'une lacrymo.je pense ne pas être le seul en france.on les mêmes individus que les agents de l'oncfs.

Christian.

**05.12.2013 - garde**

si l'état ne veut plus de garde particuliers, ils n'ont qu'a abroger l'article 29 du cpp. ils verront le résultat dans la ruralité.

**02.12.2013 - Richard**

J'aimerais porter une arme de septième catégorie avec une formation et une insigne tricolore et des galons suivant notre niveau de formation. Je suis contre la modification des délais de P.V !!!!!

**02.12.2013 - richard**

Je gardais une propriété tranquille ou je n'ai jamais eu à intervenir. Depuis peu, je suis confronté au braconnage et à la pollution, au vol. je suis donc pour l'armement et pour recevoir rapidement mon arrêté égaré.

Richard

**02.12.2013 - richard**

Messieurs,

Je m'indigne sur la situations des gardes et la nouvelle organisation préfectorale n'arrange rien. On m' a égaré un courrier enfin ma nomination et je n'ai jamais reçu pas plus que mon commettant et on me dit que l'on peut rien pour moi. Je suis en colère contre ses gens qui ne connaissent rien et qui pense nous nommer. Mon courrier est jamais arrivé !!!! J'ai donc refait une demande en disant que celui ci est jamais arrivé et après j'irais voir directement la personne à l'autre bout du département

**01.12.2013 - garde**

il est vrai que l'on ne mettre une arme létale entre n'importe quelle main. Mais fonctionnaire ou pas les missions sont les mêmes, donc les risques aussi, ils devraient que nos dirigeants en prennent consciences.

**26.11.2013 - PAGE BERNARD**

Nous représentons la loi, nous devons être porteur de l'insigne tricolore et d'une arme non létale pour notre sécurité, il y a urgence la situation sur le terrain est de plus en plus risquée.

**25.11.2013 - lotin**

a tous

le 8 octobre a 15h j'étais reçu par le Colonel de Gendarmerie de ST Briec 22 je me suis présenté en tenue avec grade képi et l'insigne de notre Confédération Nationale je suis resté une heure sans problème le 16 octobre reçu par le Président des maires du Département des Côtes d'Armor sans problème et toujours en tenue

le 23 octobre reçu par Monsieur le Préfet assisté de la secrétaire générale de mon association des Gardes particuliers Communaux des Côtes d'Armor toujours en tenue devant Monsieur le Préfet après une heure de dialogue celui ci n'a rien reproché a la tenue que je portais

hervé

**25.11.2013 - lotin**

mon cher Christian, je te félicite pour ton courage et je suis d'accord avec ta décision, qui pourrait mieux que toi

assurer ta défense, avant que les forces de l'ordre ne viennent te porter secours sur le terrain, je suis fier de voir que des Gardes comme toi font avancer la Garderie, je porte moi aussi une arme de 7 ème catégorie balle caoutchouc pour

ma défense légitime dans les Côtes d'Armor

hervé

**23.11.2013 - Jourdan Christian**

Depuis peu, j'ai décidé de porter arme une non létale (révolver 7eme cat) ainsi qu'une lacrimo dans l'exercice de mes fonctions. Je prends le risque.

**22.11.2013 - NICOLE**

UNE GARDE EN COLERE . ALLONS NOUS EN 2014 DEVENIR DES CANCRES! DEFENDONS CE QUE NOUS AVONS BESOIN SUR LE TERRAIN. PAS UN DELAI D'ENVOI DE PV

Vu les nombreuses questions posées à l'Assemblée Nationale par vos parlementaires Nos Députés attirent plus l'attention de M. le Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur les problèmes posés par la restriction des délais de transmission des procès-verbaux effectués par les gardes-Particuliers alors que cela a toujours été ainsi de par l'art 29. Je crois que la réponse avait été faite à la Confédération Nationale et qu'il n'y avait aucun autre délai pour notre fonction, que de l'attirer sur les problèmes concernant notre défense personnelle qui est un motif légitime sur le terrain de jour comme de nuit devant des individus qui portent des armes reconnues comme motif légitime pour les hobbies surtout que celles-ci tirent des cartouches de calibres de guerre et de longue portée.

Je pense que ce délai trop court est plutôt gênant dans l'étude du PV ?..... que dans sa rédaction.

Puisque les Gardes font des formations pour.

**29.08.2013 - lotin**

Rolland, je suis bien d'accord avec toi il ne faut pas avoir peur, prendre son courage a deux mains et avancer, le Garde d'aujourd'hui ouvre la porte a celui de demain, il faut se responsabiliser lorsque nous sommes a la tête d'une association être le Président demande de l'énergie.  
hervé

**15.08.2013 - ROLLAND**

LES ARMES SONT HORS LA LOI MAIS SEUL LES HORS LA LOI SONT ARMES

**18.06.2013 - lotin**

suite au courrier du Ministère, reçu par Roger, ou le Président de la République demande au Ministre de l'intérieur de bien vouloir recevoir notre Président de la Confédération Nationale, de manière à mettre les choses au point entre le Garde-chasse et le Garde-Particulier. je suis perplexe a se sujet, je souhaite que le Ministre, par politesse daigne enfin prendre le temps d'écouter notre représentant.  
hervé

**05.06.2013 - Talamoni**

A quand le retour de l'arme de 7° catégorie en dissuasion .  
Les gardes des bois de La valette du var interviennent souvent sur des écobuages dangereux sur des chantiers et nous sommes face à plusieurs individus qui ne veulent pas obtempérer. Le travail devient de plus en plus difficile et dangereux pour nous même

**04.04.2013 - nanard**

suggestion ? Sans arme :

Serait-il possible un jour,d'avoir un micro camera mobile reliée à un pc en direct sur notre tenue? en cas

d'une agression ou autre chose. Et cela pourra faire avancer les enquêtes .Le garde est parfois dans un fond de campagne perdu .

Merci.

A+

Bernard

bernard

**13.02.2013 - CARMONA**

VOILA COMMENT NOTRE GOUVERNEMENT COMPTE STOPPER LE TRAFIC D'ARME !!! ALERTE PAR UN PRESIDENT DE SOCIETE DE CHASSE ET LES CHASSEURS EUX MEMES, JE TENAIS A VOUS FAIRE PART DE MON INDIGNATION CONCERNANT UNE RECENTE DISPOSITION PRISE A L'ENCONTRE D'ANCIENS CHASSEURS QUI ONT, EN TOUTE L'EGALITE,DECLARES UNE ARME DE CHASSE 5ème CATEGORIE MAIS QUI N'ONT PAS VALIDE LEUR PERMIS DEPUIS UN CERTAIN TEMPS. CETTE MESURE INIQUE, QUI A NOTAMMENT FRAPPE DES ADMINISTRES DE CETTE COMMUNE,SE TRADUIT PAR LA SAISIE DE L'ARME ET UNE DESTRUCTION PURE ET SIMPLE DE CELLE-CI.CETTE DISPOSITION PREFECTORALE QUI N'EST QU'UNE MASCARADE, VISANT A FAIRE CROIRE QUE DES CENTAINES D'ARMES ONT ETE SAISIES DANS NOTRE DEPARTEMENT DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LE TRAFIC D'ARMES. L'ACTUALITE NOUS DEMONTRE,SI BESOIN EST,QUE LES VOYOUS N'ONT EVIDEMMENT AUCUNE DIFFICULTE POUR DETENIR ILLEGALEMENT DES ARMES INTERDITES AFIN DE PERPETRER LEUR EXACTION...A BRAVO LE GOUVERNEMENT. C.J.P